

5<sup>ème</sup> EDITION

« 24h Internationales de Wadelincourt »

Samedi 29 août et dimanche 30 août

Raison du village rue du Partiau Wadelincourt

**Bulletin d'inscription**

Cochez les cases →

- Epreuve de 24h individuel     Epreuve 2x6h individuel     Par équipe de 2
- Epreuve de 6h     Individuel     par équipe de 2

**NOM :**

Licence F.F.A. :

I.A.A.F. :

**Prénom :**

Club :

Date du certificat médical (si non licencié) : / /

Date de naissance : / /     H     F

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Mail :

Téléphone :

**EQUIPIER :**

**NOM :**

Licence F.F.A. :

I.A.A.F. :

**Prénom :**

Club :

Date du certificat médical (si non licencié) : / /

Date de naissance : / /     H     F

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Mail :

Téléphone :

TARIF	Individuel		Par équipe	
24 heures	35€	50€		
2 x 6 heures	35€	50€		
6 heures Individuel	20€	20€	25€	25€
6 heures en équipe de 2		25€	30€	30€

**REPAS :** Je souhaite réserver des repas à 15€ pour moi et/ou mon équipe :

Vendredi familial soir : x.....repas     Samedi midi : x.....repas     Samedi soir : x.....repas     Dimanche midi : x.....repas

Soit .....repas à 15€ pour un total de : .....€

**Les chèques ne sont pas acceptés**

**RAVITAILLEMENT :** Emplacement nécessaire pour votre ravitaillement

Table dans nos installations     Tonnelle/Tente     Voiture     Camping-car     Châlet en bois

Cadeau à chaque participant

**HEBERGEMENT → Hôtel Melissa Place Jean Absil 10 7603 Bonsecours 003269770500 [hotel.melissa@skynet.be](mailto:hotel.melissa@skynet.be)**

**→ Hôtel St Daniel 16 rue Bataille 7600 Péruwelz 003269212867 [www.hotelsaintdaniel.be](http://www.hotelsaintdaniel.be)**

**INFO :** Biebuyck Pascal 40 rue de Péruwelz 7971 Basècles 0032496515572 [pascalbiebuyck@hotmail.be](mailto:pascalbiebuyck@hotmail.be)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général des 24h et du règlement particulier des 24h de Wadelincourt. Fait à ....., Le .....

Signature :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 20 AOÛT 2020. IBAN : BE51068897360262  
Pour les non-licenciés, veuillez présenter un certificat médical.

# Règlement des 24 heures de Wadelincourt 2020

Épreuve internationale de marche, sélective pour paris-Alsace 2021  
Samedi 29 et dimanche 30 août 2020 et du 2X6h individuel et en équipe de 2

## **1. Organisation :**

Club des marcheur de wadelincourt et Ath athlétisme et l'ACST-SAUVEUR sous le contrôle de la fédération belge francophone d'athlétisme.

## **2. Catégories :**

- \* Compétition ouverte à tous les concurrentes et concurrents licencié(e)s âgé(e)s de 20 ans minimum.
- \* Une épreuve destinée à toute personne non-licenciée désirant essayer de marcher le plus kms en 24 heures.
- \* Une épreuve de 2x6 heures samedi 13 h et le dimanche 7h matin (en individuel) ou en équipe de 2.
- \* Une épreuve de 6 heures dimanche de 7h00 à 13h00 individuelle ou en équipe de 2.

## **3. Emplacement :** Maison du village place de wadelincourt (rue du Partiau).

## **4. Administration :**

\* Dossards remis sur présentation de la licence et contre paiement de l'inscription de 35€ uniquement en espèce sur place (les chèques ne sont pas admis) à la permanence d'accueil (35€ pour les 24h, pour les 2x6h individuelle 35€ et pour les 6h individuelle 20€ et pour les 6h par équipe de 2 25€), le **samedi 29 août de 10h00h à 12.00h.**

\* Vestiaires et douches à 1 km (terrain de foot à Thumaide).

\* Service sanitaire pendant et après l'épreuve.

\* Résultats le dimanche 30 août dès 15h.

## **5. Contrôle et sécurité :**

Chaque concurrent portera en permanence et de façon lisible un dossard ventral et dorsal. Dès la tombée du jour et durant toute la nuit, chaque participant devra porter **OBLIGATOIREMENT** des bandes réfléchissantes devant et derrière, ou au bras, (lampe flash acceptée) sous peine de mise hors course par les organisateurs (contrôle).

## **6. Conditions d'engagement :**

Tous les concurrents se verront remettre un prix souvenir. Les primes de déplacement seront versées en fonction de la santé de la caisse.

## **7. Hébergement :**

Les concurrents et les accompagnants désirant bénéficier de l'hébergement pour la nuit de vendredi à samedi et du dimanche au lundi doivent voir la liste des gîtes (ou autres) de la région.

## **8. Appel des concurrents :**

\* Samedi 29 août 2020 à 12h45 sur la ligne de départ place de Wadelincourt.

## **9. Départ :** Samedi 29 août 2020 à 13h : 24h + le 1<sup>er</sup> 6h individuel.

## **10. Suiveurs :**

Les suiveurs motorisés sont interdits sur le circuit. Sont autorisés pédestres, à vélo avec dispositif lumineux réglementaire à côté ou derrière le concurrent. Les suiveurs pédestres sont autorisés à la seule condition qu'ils observent l'allure de la marche. Les marcheurs qui physiquement poussés ou tirés encourent la disqualification. Les suiveurs à vélo sont interdits à l'intérieur du parc à mobilhomes (passage sur le côté).

## **11. Circulation :**

Les concurrents ainsi que les suiveurs emprunteront le côté droit de la chaussée et respecteront les règles de circulation. Ils emprunteront l'intérieur des couloirs balisés par des cônes. En cas de non-respect ils encourent des pénalités selon l'art. 15....

## **12. Classement :**

Les concurrents devront parcourir au minimum pour être classés :

\*Hommes : 160km

\*Femmes : 140km

Et les primes de déplacement seront versées en fonction de la santé de la caisse.

**13. Dès le début des 45 dernières minutes de compétition, les concurrents parcourront le petit circuit tracé aux abords de la ligne d'arrivée. Le chronométrage sera arrêté à 24h00 de compétition (c-à-d à partir de 12h15 le dimanche petit circuit).**

## **14. Juges de marche :**

Les concurrents s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve et à accepter les décisions des juges de marche. Ces derniers leur seront présentés nominativement avant leur départ. Les concurrents doivent respecter la définition de la marche

**« EN TANT QUE PROGRESSION EXECUTEE PAS A PAS DE SORTE QUE LE CONTACT AVEC LE SOL SOIT MAINTENU SANS INTERRUPTION »**

## **15. Pénalités :**

Il sera infligé des pénalités aux concurrents qui ne respecteront pas le règlement de la marche. Le mode de marche à respecter ainsi que la durée seront Paris-Alsace affichés au contrôle principal et seront fonction des directives concernant les circuits sélectifs pour Paris-Alsace. Les pénalités seront purgées par arrêt au contrôle principal au moyen d'un panneau adéquat. Le chef juge, ou son remplaçant, est chargé de la surveillance de la pénalité.

## **16. Litige :**

Pour tous les cas non prévus par le règlement, les statuts de **FBM** et le règlement général des circuits sélectifs font foi.

## **17. Responsabilité :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité envers les concurrents et les accompagnants en cas de vol, maladie, accident ou perte pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

## **18. Admission/exclusion :**

\*Les organisateurs se réservent expressément le droit d'accepter ou de refuser un engagement ou de mettre hors course un concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive.

## **19. Inscription : Les inscriptions sont admises jusqu'au 25 août 2020 dernier délai.**

\*courrier : Biebuyck Pascal

40 rue de Péruwelz

7971 Basècles

Belgique

\*Mail : pascalbiebuyck@hotmail.be

\*GSM : 0032 496 51 55 72

## **20. Accès à Wadelincourt :**

Par la route. Il est aisé d'installer tentes et caravanes aux abords immédiats du circuit (autorisé du vendredi soir au lundi matin)

## REGLEMENT DES 24 HEURES POUR NON LICENCIES

Le règlement est le même que pour les licenciés sauf pour les points suivants:

### 4. Administration

- Dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de l'inscription à la permanence d'accueil (30€)

### 12. Classement:

- Le concurrent doit parcourir 100 km pour être classé. Le vainqueur est celui qui aura parcouru la plus grande distance en 24h

### 15. Pénalités

- Après plusieurs mises en garde verbales par les juges et à la demande du chef ou de son remplaçant, le concurrent pourra être disqualifié par les organisateurs.

### 18. Admission/Exclusion:

- Les organisateurs se réservent aussi de mettre hors course, après **consultation du service sanitaire, un concurrent** dont l'état de fatigue ou corporel pour porter atteinte à sa santé.

## REGLEMENT POUR LES 2x6 HEURES

Le règlement est le même que pour les non-licenciés (avenant A) sauf pour les points suivants:

### 4. Administration:

- Dossards remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de moins d'un an et contre paiement de l'inscription à la permanence d'accueil le samedi de 10h à 12h et le dimanche de 5h30 à 6h30; 2X6h 25€ et 6h individuel 15€ et 6h par équipe de 2 20€.

### 8. Appels des concurrents:

- Le samedi 29 août à 12h45.
- Le dimanche 30 août 2020 à 6h45 sur la ligne de départ, place de Wadelincourt.
- Départ : Dimanche 30 août 2020 à 7h00, place de Wadelincourt.

### 12. Classement:

- La compétition se déroule selon la même mode que les 24 heures y compris les petits tours dès les 5h15 de course. « Les 45 dernières minutes en petits tours »

Wadelincourt le 1 janvier 2020  
Fédération belge Francophone d'Athlétisme.

Club des marcheur wadelincourt  
ACST-SAUVEUR et ATHATHLÉTISME

Biebuyck pascal.